RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SEIGNOSSE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour :

- ❑ SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- ❑ PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- ❑ CARTE COMMUNALE
- ❑ INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(1)

- ❑ DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE ..... DES EAUX PLUVIALES.
- ☒ AUTRES : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

relatif à : Déclassement des places de stationnements situées sur l'avenue des Bourdaines et l'avenue des Arènes

(1) Cocher la case correspondante

SEDI 30700 UZÈS (1611) - Mairies **328560**

Fabriqué en France

1

Le Commissaire - Enquêteur
Philippe LAFITTE

OBJET DE L'ENQUÊTE

Déclassement du domaine public des places de stationnements situées sur l'avenue des Boudaines et sur l'avenue des Arens

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 2023-22 en date du : 08/05/2023
de : M. Le Maire ❑ (1)
de : ❑ (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M Philippe LAFITTE

Président de la commission d'enquête : M qualité
Membres titulaires : M qualité
M qualité
M qualité
M qualité
M qualité

Membres suppléants : M qualité
M qualité
M qualité
M qualité

Durée de l'enquête :
Date d'ouverture : 25/05/2023 Date de clôture : 08/06/2023
Siège de l'enquête : Mairie de Seignosse
Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :
- du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : feuillets non mobiles est **coté et paraphé** par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le 30/05/2023 de 9 heure 00 à 12 heure 00
le 08/06/2023 de 14 heure 00 à 17 heure 00
le de heure à heure
le de heure à heure
le de heure à heure

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public à (2)

le de heure à heure
le de heure à heure
le de heure à heure
le de heure à heure
le de heure à heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.
(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de).
(3) Rayer la mention inutile

2

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le Commissaire - Enquêteur
Philippe LAFITTE

Mme & Mr OLIVET, résidant 68 Avenue des Arènes :
Nous sommes favorables aux projets de la municipalité visant à améliorer le cadre de vie, dans le respect des contraintes et en particulier environnementales.
Nous apprécions les efforts faits pour la concertation avec les riverains et associations.
Concernés par l'attribution, sous forme de servitude, d'une place de parking au n° 68 nous y sommes favorables, ainsi qu'à l'ensemble du projet stationnement
Toutefois plusieurs commentaires ou demandes :

- les places à destination privée (servitude non limitée dans le temps) doivent offrir une taille et accessibilité conformes aux besoins des propriétaires et à leur "confort" prévu à venir.
- Taille recommandée minimum 5,5 m x 2,5 m
- les potelets bois délimitant les contours ne doivent pas être adjacents mais laisser un espace pour la manipulation, l'accès PMR, l'ouverture aisée des portières et coffres.
- Les places destinées au 68 et 69 sont à leur extrémité en limite de la chaussée, nous suggérons un renfoncement d'un mètre qui permettrait plus d'aisance et sécurité.

Merci de votre attention et compréhension.

le 30/05/23

Le Commissaire - Enquêteur
Philippe LAFITTE

3

N 67 Mme Pessegue Jean claude 67 AV des Bourdaines arènes
Plusieurs sujet nous inquiete.
Recul du Trai de Cote Prevision de recul entre 2,50, 140
tempete comme en Vendee nous sommes dedans
Depuis le debut aucune ecoute Parking à 3000 F
à 80 metres de nos maison ... enorme ...
depuis marque de confiance
achat du terrain maintenant servitude
derniere Propo devant nos maison 4 Vehicules on
affirme qu'on les rentres Pas sauf grater sur les
espaces zuevert Pas le Bruit
nous on demande 3 Vehicules devant nos maison
65/66/67 1V 6M / 1V 5,25 / 1V 5
Madame Colombali retient que les cotes traditionelle
impossible de ce Positionner ci on ne Rentre Pas
nos vehicules alors que des solutions Peuvent
etre trouvee.
Nous demandons un Rendez Vous sur le chantier
Pour nous demontrons le contraire
nous comptons sur vous Mr Lafitte Pour faire
evoluer le Probleme
Sincerres Salutations
Le 2.6.2023

Le Commissaire - Enquêteur
Philippe LAFITTE

4

Mr Fuseau Olivier et Mme Almanza Marie Cécile
65 A/ des Arènes.

- Nous sommes favorables au projet de la mairie par contre nous sommes très réservés sur les emplacements proposés.
- Nous pensons que mettre 4 emplacements devant chez nous ne nous permet pas de manoeuvres correctement devant chez nous, surtout en période estivale.

Notre Proposition de 3 emplacements 65/66/67 nous apparaît plus réaliste dans son utilisation de tous les jours. Cf Proposition mail envoyée par Mme Almanza.

le 07/06/2023.
le 08/06/2023.

Monsieur Pierre NERGUARARIAN.
Je suis installé aux 88/87 Avenue des Bouvaines et je suis favorable à l'obtention des deux places de parking correspondant aux numéros 88 et 87.
Je suis d'accord pour payer la somme pour chacune des places.
Avis favorable de ma part.

PNerg

Monsieur Yves CAZALET
Même avis favorable pour l'obtention d'un parking.
Emplacement 89.

cazalet

Objet **A l'attention de M. Philippe Lafitte - Enquête publique - stationnement avenue des Arènes**

De Guillaume Flament <guillaumeflament@hotmail.com>

À enquete.publique@seignosse.fr <enquete.publique@seignosse.fr>

Cc Caroline Flament <caroflament@hotmail.com>, Guillaume Flament <guillaumecaroflament@gmail.com>

Date 2023-06-02 19:27

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous vous remercions pour la possibilité de donner notre avis lors de l'***Enquête publique relative au déclassement du domaine public des places de stationnement de l'avenue des Bourdaines et de l'avenue des Arènes.*** Nous apprécions les efforts de la mairie sur l'embellissement de notre quartier.

N'étant pas en mesure de venir vous rencontrer aux dates proposées, nous nous permettons de vous écrire.

Demeurant au 66 avenue des Arènes, nous sommes concernés par la servitude à vie de la place liée à notre logement comme sur le plan d'implantation de stationnement, c'est-à-dire parallèle à la route.

Cependant, voici les éléments que nous souhaitons soulever et qui doivent être résolus :

- Le montant de la redevance est extrêmement élevé et nous demandons sa réévaluation à la baisse pour devenir accessible financièrement. Nous ne pouvons manquer de mentionner l'injustice de nous faire payer 3'000 € ces places attribuées alors que les riverains de la rue du Village auront les leurs sans être inquiétés, en face de chez eux et gratuitement, sans aucune nuisance de voitures. N'est-il pas possible de trouver une solution plus équitable pour nous ?

- Les 4 places devant notre domicile doivent être au nombre de 3, correspondant aux 3 logements en accès légitime direct, les numéros 65, 66 et 67. Le 64 devrait logiquement avoir la place du 61 (dont l'accès est par la rue du village). Pourquoi ne pas utiliser l'espace à côté du 64 pour lui permettre de se garer à proximité de sa maison ? Non seulement, c'est d'une évidence implacable, mais aussi, cela donnerait plus de marge de manœuvre aux 3 véhicules des 65, 66 et 67 en permettant une augmentation de la longueur des places. Le fait de reprendre "l'implantation d'origine" (donné comme justificatif pour maintenir ces 4 places) ne doit pas empêcher une amélioration avec mise à jour du plan. La mairie a certainement toute latitude pour réorganiser les emplacements. En effet, au vu des changements de structures des parkings en cours, l'argument du plan d'origine n'est pas recevable.

- La taille des 4 places devant les n°65, 66 et 67 ne peut permettre le stationnement serein de 4 véhicules. Or, les acquisitions de ces emplacements par les propriétaires doivent correspondre aux critères nécessaires à ces derniers. En effet, ces places étant à destination **privée** (servitude à la propriété sans limite de durée), doivent répondre aux besoins des propriétaires en termes de taille, accessibilité, vieillissement, chargement, déchargement, ouverture des portières et coffres...) et **non pas aux normes des places publiques**.

- La maintenance du bon fonctionnement des arceaux dans la durée relève des services techniques de Seignosse. En effet, ces arceaux seront soumis à la corrosion et aux intempéries d'une part, et aux probables dégradations liées aux changements d'habitudes des utilisateurs des parkings actuels d'autre part. Les frais d'entretien et/ou de réparation doivent être pris en charge par la mairie car nous, propriétaires des logements, supportons déjà les frais conséquents liés à la servitude (dont nous vous demandons de réduire le montant en début de message). Nous ne devenons pas propriétaires mais restons utilisateurs de ces places. L'entretien des arceaux représenterait donc un coût annuel définitif supplémentaire à subir et une logistique à gérer en plus du paiement de la redevance, une triple peine.

- Par ailleurs, les potelets doivent être éloignés de la bordure des places afin de pouvoir ouvrir les portières des véhicules de manière sécurisée et avoir une marge de manœuvre pour les créneaux.

- D'autre part, si les emplacements ne sont pas tous acquis, comment gérer les alternances entre places avec ou sans arceau. La pression sur ces stationnements va être augmentée, intense et tendue, et entraînera des incivilités dont nous avons déjà été témoins et victimes.

- Enfin, qu'adviendra-t-il des places non vendues aux propriétaires ? Quels sont nos recours et nos droits si les points que nous venons de mentionner restent ignorés ?

Nous estimons que ces remarques sont constructives et cohérentes pour une optimisation de la future configuration des lieux et vous

demandons de les prendre en compte pour y répondre favorablement.

Vous remerciant par avance de votre suivi.
Bien sincèrement,

Caroline & Guillaume Flament

Objet	**Enquête publique de Déclassement du domaine public des places de stationement de l'avenue des Arènes et l'avenue des Bourdaines**
De	e-torner e-torner <e-torner@telefonica.net>
À	enquete.publique@seignosse.fr <enquete.publique@seignosse.fr>
Date	2023-06-05 10:15
Priorité	Normale

Bonjour M. Lafitte,

Je vous écris en tant que propriétaire de la maison numéro 64 Avenue des Arénes, aux Bourdaines-Seignosse, concernant à l'achat d'une servitude définitive pour le stationnement.

Commentaire, comme nous avons manifesté a la Mairie de Seignosse, que s'il est possible, nous préférons que notre place de parking soit plus proche de **l'entrée** de notre maison (à la position de la place numéro 61, que deja il a une place de parking à la Rue de Village) En outre, la proposition actuelle d'emplacement de la Mairie, à côté des places 65 ,66, 67..., suscite des inquiétudes entre nos voisins pour le manque d'espace de stationnement pour ses voitures.

Sinceres salutations

Elena Torner

De : Léo Lo Ré
À : enquete.publique@seignosse.fr
Objet : ***SPAM*** stationnement Bourdaines
Date : lundi 5 juin 2023 17:29:17

Tout en n'habitant pas le lieu, je pense qu'il est important que les habitants puissent bénéficier d'une place de parking. Certes ils doivent payer, mais le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ? Et le choix paraît limité entre une somme à « débourser » et la certitude de continuer à « galérer » pour trouver une place. LL

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Sans virus.www.avast.com

Objet **déclassement stationnements**
De François Darmaillacq <fdip@orange.fr>
À <enquete.publique@seignosse.fr>
Date 2023-06-05 20:34

Bonjour,
par ce courriel, je vous fais part de mon soutien au projet de déclassement des places de stationnement de l'avenue des bourdaines et de l'avenue des arènes
Cordialement
François Darmaillacq
19 av des embruns
40510 Seignosse
fdip@orange.fr

Objet **Enquête publique relative au déclassement du domaine public des places de stationnement de l'avenue des Bourdaines et de l'avenue des Arènes**

De Seignosse Ocean <association@seignosseocean.fr>

À <enquete.publique@seignosse.fr>

Date 2023-06-05 19:33

Bonjour,

Cette possibilité de déclasser le domaine public pour libérer des places de stationnements pour les riverains de l'entrée de la plage des Bourdaines est une excellente nouvelle pour eux.Nous avions d'ailleurs en son temps sollicité un juriste afin de connaître les possibilités pouvant être offertes aux riverains de "pied de dune" pour bénéficier d'une place de stationnement qui leur soit attitrée.
Par ce déclassement, la ville de Seignosse répond à cette attente.
D'ailleurs les intéressés auraient aimé pouvoir en bénéficier dès cette saison 2023 .
De plus, je tiens à préciser que les riverains du quartier du Sporting regrettent de devoir attendre la phase 2 du projet du plan Bourdaines pour bénéficier de ce même déclassement.
Bien cordialement,
le conseil d'administration de l'ASO

Association Seignosse Océan

Objet **Places de stationnement Bourdaines**
De Carole Boyer <c.boyer8@icloud.com>
À <enquete.publique@seignosse.fr>
Date 2023-06-05 18:17

Bonjour,

Je suis totalement favorable à la possibilité pour les colotis des Bourdaines de pouvoir acheter une place de stationnement devant leur résidence.
C’est une excellente initiative qui permettra d’apaiser les tensions entre riverains et estivants en haute saison.

Cordialement,

Carole BOYER

Envoyé de mon iPhone

Objet **Enquête publique places de stationnement**
De Catherine Delaloy <catherine.delaloy@icloud.com>
À <enquete.publique@seignosse.fr>
Date 2023-06-06 19:10

Bonjour ,

Dans le cadre des projets de réaménagement urbain de plusieurs quartiers de la commune de seignosse l'offre de stationnement va être modifiée voire réduite .
Il est tout à fait normal que les propriétaires de logement qui vivent à l'année sur Seignosse doivent pouvoir se garer toute l'année à proximité immédiate de leur logement . Les tensions étant tellement fortes durant la saison estivale que la solution de déclasser du domaine public pour céder des espaces de stationnement à destination des propriétaires est légitime et correspond bien au besoin .
J'y suis donc tout à fait favorable .
Bien cordialement

Catherine DELALOY

Envoyé de mon iPhone

Objet **Enquête publique places de stationnement**
De Philippe Barrieu <philippe@cleloni.fr>
À <enquete.publique@seignosse.fr>
Date 2023-06-06 19:30

Bonsoir ,

Ce déclassement ne sera qu'une régularisation d'une situation mal prévue au moment de la création de SEIGNOSSE le Penon. A cette époque le sujet des parkings a été mal réglé juridiquement avec des attributions de fait et d'usage qui en réalité ne l'étaient pas juridiquement. Il est donc nécessaire aujourd'hui que chaque propriétaire de maison puisse jouir de manière exclusive d'un parking.
La pression exercée aujourd'hui par les usagers grand public peu scrupuleux nécessite de garantir de manière pérenne une place de stationnement par logement ce qui par ailleurs correspond ni plus ni moins au respect des règles d'urbanisme en vigueur .
Je suis donc tout à fait favorable à ces déclassements de domaine public .
Bien cordialement

Philippe BARRIEU
0607466639

Objet **Déclassement parking Bourdaines**
De Philippe <philippe.frauciel@wanadoo.fr>
À <enquete.publique@seignosse.fr>
Date 2023-06-06 20:37

Bonsoir
Lors de la création de la station dans les années 60 il y avait beaucoup d'espace et peu de voitures, donc les constructions ont été faites sans parking joint à l'habitation, seulement avec attribution d'une autorisation d'occupation. Cela a bien fonctionné jusqu'au moment où la SATEL a rétrocédé ces espaces de parking à la municipalité. De ce fait les propriétaires ont perdu l'avantage de bénéficier d'un parking et celui-ci a alors souvent été occupé par les touristes allant à la plage.
Il est donc tout à fait logique que la municipalité répare cette erreur en permettant aux propriétaires d'acheter un emplacement de parking privatif de manière à utiliser sa maison en bon père de famille.
Bien cordialement
Philippe Frauciel

Envoyé de mon iPhone

Objet	**Déclassement domaine public pour stationnement**
De	Cécile CONAN <cecile.conan@orange.fr>
À	<enquete.publique@seignosse.fr>
Date	2023-06-06 21:14
Priorité	Normale

Bonsoir
Je trouve cette prise de décision excellente. Mes parents ont acquis leur villa patio en 1973.A l époque un emplacement numéroté leur avait été attribué et pendant des dizaines d'années cette tolérance a été respectée. Depuis l effacement du numérotage au sol par MACS nos allers et venues pendant la saison sont invivables. Pouvoir devenir propriétaire d un emplacement de parking privatif nous permettra de vivre sereinement dans notre belle station de Seignosse .
Bien cordialement
Cécile Conan

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Objet **Déclassements des stationnements aux Bourdaines.**
De Béatrice MENOUX <menoux.bb@gmail.com>
À <enquete.publique@seignosse.fr>
Date 2023-06-07 06:22

Madame, Monsieur,

J’ai un avis très positif concernant le déclassement des stationnements qui permettrait à nombre de résidents de pouvoir acquérir une place parking, ce qui est un avantage indéniable, notamment en pleine saison.

J’espère que ce projet sera adopté.

Salutations distinguées

Béatrice Menoux

Objet **Enquête publique relative au déclassement du domaine public des places de stationnement de l'avenue des Bourdaines et de l'avenue des Arènes**

De Jacques Lordon <jacques.lordon@gmail.com>

À <enquete.publique@seignosse.fr>

Date 2023-06-07 23:01

Bonjour,

Par le présent courriel, je vous prie de trouver ci-dessous ma position relative à l'enquête publique en objet.

Je suis propriétaire de la maison située au 62, impasse du Sporting dont j'ai hérité de mes parents qui l'avaient acquise sur plans en 1968.

Nous avons bénéficié pendant de nombreuses années de la jouissance de places de parking situées à quelques pas de notre maison, tout comme les autres propriétaires des ilôts les Vagues et les Hortensias.

Puis cet espace commun a été transféré au domaine public et, au bout de quelques années, les numéros de places de stationnement se sont effacés et n'ont jamais été repeints, banalisant ainsi ce parking de 15 places.

Avec l'augmentation de la fréquentation de la station et la multiplication du nombre de véhicules par foyer, ce parking est devenu progressivement une sorte d'annexe de ceux des Bourdaines et du Club-House. Nous, habitants des 2 ilôts mentionnés plus haut, nous sommes vus dépossédés de ces places par les nombreux usagers de la plage et des installations situées dans la zone du Club-House. Nous avons même subi à plusieurs reprises la présence de fourgons aménagés et de camping cars stationnant devant chez nous pendant plusieurs jours.

Depuis ces 3 dernières années, pendant tout l'été, il nous est donc quasiment devenu impossible de nous garer devant nos maisons.

A titre personnel et à travers l'association Seignosse Ocean, j'ai rapporté cette situation à Monsieur le Maire. Nous nous sommes même rencontrés sur place.

Finalement des mesures ont été prises pour restreindre la circulation sur l'impasse du Sporting. Si elles ont en effet réduit les mouvements de véhicules sur cette voie, elles n'ont absolument pas suffi à régler le problème de stationnement qui reste entier.

Beaucoup d'autres propriétaires proches de la plage des Bourdaines sont confrontés à une situation identique à la nôtre. Nous ne demandons pas un privilège particulier, mais simplement de ne pas être empêchés de vider nos voitures lorsque nous rentrons de courses, de ne pas avoir à porter nos petits-enfants sur des centaines de mètres, enfin bref, de pouvoir aller et venir avec nos voitures sans avoir la crainte de trouver notre place de parking occupée par un visiteur de passage.

Je considère que seule l'acquisition de places de parking par les propriétaires désireux de le faire suite à un déclassement du Domaine Public permettrait une résolution efficace de ce problème de stationnement et je soutiens le projet de déclassement envisagé. Je souhaiterais d'ailleurs qu'il soit étendu au parking des deux ilôts les Vagues et les Hortensias sans attendre la phase 2 de la restructuration des Bourdaines.

Bien à vous
Jacques Lordon

Objet **Enquête publique relative au déclassement du domaine public des places de stationnement de l'avenue des Bourdaines et de l'avenue des Arènes**

De Sionneau Marie <mariesionneau@yahoo.fr>

À <enquete.publique@seignosse.fr>

Date 2023-06-07 23:07

Bonjour,

Il est devenu impossible pour les résidents (propriétaires ou locataires) qui occupent une maison proche de la plage des Bourdaines de trouver une place de parking à proximité de leur logement du 30 juin au 15 septembre et pendant certains week-ends prolongés. Je vous écris donc pour vous communiquer ma position en faveur du déclassement du domaine public des places de stationnement de l'avenue des Bourdaines et de l'avenue des Arènes .

Bien à vous
Marie Sionneau

Objet **Fwd: Enquête publique de Déclassement du domaine public des places de stationement de l'avenue des Arènes et l'avenue des Bourdaines**

De e-torner e-torner <e-torner@telefonica.net>

À enquete.publique@seignosse.fr <enquete.publique@seignosse.fr>

Date 2023-06-08 12:06

Priorité Normale

Bonjour,

Je suis Maria Elena Torner, propriétaire de la maison n 64 Avenue des Arènes Bourdaines-Seignosse.

Dans la continuité de mon précédent e-mail, je vous écris car il a été élevé sur le terrain où les parcelles 60 et 61 vont être construites et je vois avec grande surprise que nous ne pourrons pas entrer dans notre maison car il n'y a plus de place pour accéder à pied à l'entrée de notre maison.

Veuillez examiner ce problème et donner une solution.

Salutations.

Elena Torner

---------- Mensaje original ----------
De: e-torner e-torner <e-torner@telefonica.net>
Para: "enquete.publique@seignosse.fr" <enquete.publique@seignosse.fr>
Fecha: 05/06/2023 10:15
Asunto: Enquête publique de Déclassement du domaine public des places de stationement de l'avenue des Arènes et l'avenue des Bourdaines

Bonjour M. Lafitte,

Je vous écris en tant que propriétaire de la maison numéro 64 Avenue des Arénes, aux Bourdaines-Seignosse, concernant à l'achat d'une servitude définitive pour le stationnement.

Commentaire, comme nous avons manifesté a la Mairie de Seignosse, que s'il est possible, nous préférons que notre place de parking soit plus proche de **l'entrée** de notre maison (à la position de la place numéro 61, que deja il a une place de parking à la Rue de Village) En outre, la proposition actuelle d'emplacement de la Mairie, à côté des places 65 ,66, 67..., suscite des inquiétudes entre nos voisins pour le manque d'espace de stationnement pour ses voitures.

Sinceres salutations

Elena Torner